

SNFA

CSTB
le futur en construction

CLOISONS DÉMONTABLES ET/OU AMOVIBLES

NOTE MÉTHODOLOGIQUE POUR LE RÉEMPLOI DE CLOISONS DÉMONTABLES ET/OU AMOVIBLES

NOVEMBRE **2026**



SOMMAIRE

1 ■ OBJET DE LA NOTE MÉTHODOLOGIQUE 04

1.1 • Domaine d'application du document 04

1.2 • Textes de référence 06

1.3 • Définitions spécifiques 07

2 ■ DIAGNOSTIC DU PRODUIT DANS L'OUVRAGE EXISTANT – DOMAINE D'EMPLOI INITIAL 09

2.1 • Diagnostic pouvant être réalisé avant et/ou pendant la dépose 10

2.2 • Préconisation de dépose / stockage / transport 12

Dépose 12

Conditionnement/Stockage/Transport 12

3 ■ CARACTÉRISTIQUES, PERFORMANCES ET MODES DE PREUVE 13

3.1 • Performances règlementaires 14

Incendie / Performance feu 15

Qualité de l'air intérieur 15

Substances dangereuses 15

Performances environnementales et sanitaires 15

3.2 • Performances liées à l'aptitude à l'emploi, et autres performances 16

3.3 • Traçabilité 16

4 ■ POSE DES ÉLEMENTS RÉEMPLOYÉ(E)S 17

5 ■ ANNEXES 18

5.1 • Fiche de suivi des cloisons ou composants réemployables (phase dépose) 18

5.2 • Fiche de suivi des cloisons ou composants réemployables (phase réemploi) 19

1 OBJET DE LA NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le cadre de la Règlementation Environnementale RE2020, les produits réemployés sont considérés par convention comme ayant un bilan carbone nul.

Ce document met en lumière les différentes étapes clés possibles d'un process de réemploi d'une cloison démontable et/ou amovible en vue du réemploi de la cloison ou de ses composants sur le marché. Néanmoins, il s'agit d'un travail à date qui nécessitera d'être enrichi par le retour d'expérience des différents acteurs.

1. DOMAINE D'APPLICATION DU DOCUMENT

L'objectif de ce document est de décrire une méthodologie possible :

- de **diagnostic** (diagnostic de la ressource sur le bâtiment existant – domaine d'emploi initial)
- et **d'évaluation des performances** (in-situ lorsque applicable ; ou après dépose)

d'une cloison démontable et/ou amovible ou de leurs composants émanant d'un ouvrage existant en perspective d'un réemploi.

Ce document s'applique **aux cloisons démontables** destinées à l'aménagement intérieur de locaux à faible et moyenne hygrométrie, dans des bâtiments d'usage courant, notamment les bâtiments de bureaux ou d'habitation, les bâtiments scolaires ou hospitaliers, les bâtiments industriels, tant en travaux neufs qu'en travaux de rénovation et de modification d'installation.

Ce document porte uniquement sur un réemploi de :

- cloisons amovibles/démontables mis en œuvre il y a moins de 50 ans, selon les dispositions précisées dans le **NF DTU 35.1** ;
- composants de cloison amovibles/démontables définis au § 1.3 de ce document et conformes au **NF DTU 35.1 P1-2**.

Le présent document est applicable en France métropolitaine et dans les DROM.

Ce document ne s'applique pas :

- aux cloisons menuisées construites sur place à partir de composants en bois ou en panneaux dérivés du bois disponibles et mis à dimensions sur place ;
- aux cloisons mobiles(cloisons coulissantes ou repliables pouvant être déplacées manuellement ou à l'aide d'installation électriques ou hydrauliques pour séparer ou réunir quasi instantanément deux locaux continus) ;
- aux cloisons basses : cloisons dont la hauteur est limitée et qui de ce fait ne montent pas intégralement jusqu'au plafond fixe (sous ossature) ou suspendu/modulaire ;

À NOTER

Le réemploi de cloisons vitrées constituées de verre durci, trempé et trempé HST est limité à un réemploi de même dimension étant donné que celui-ci ne peut pas être redécoupé. Le verre feuilleté ou juste recuit est beaucoup plus réemployable car possiblement re façonnable.

- aux parois installées dans des locaux à ambiance agressive et ou à forte ou très forte hygrométrie ;
- aux parois de chambre froide et local agroalimentaire ;
- aux cloisons séparant deux ambiances hygrométriques sensiblement différentes et où la température, à l'intérieur de cette cloison, est susceptible d'atteindre le point de rosée et de provoquer ainsi des condensations ;
- aux cloisons en surplomb assurant la sécurité aux chutes des personnes ;
- aux ouvrages de miroiterie et vitrerie relevant du NF DTU 39 ;
- aux ouvrages d'enveloppe constituant murs extérieurs ;
- aux cloisons en plaques de plâtre à épiderme cartonné ou non, relevant de la norme de mise en œuvre NF DTU 25.41 ;
- aux cloisons coupe-feu.

Ce document a été élaboré en perspective d'un nouvel usage pour un domaine d'application identique ou moindre à celui décrit ci-dessus, sous réserve de respecter les éléments ci-après.



Ce document se limite au réemploi ex-situ défini comme suivant : réemploi sur un autre chantier ou avec changement de destination. Pour ce scénario de réemploi, la méthodologie de la présente note s'applique. En revanche, cette dernière ne s'applique pas pour des opérations de réaménagement déjà régulièrement pratiqués.

La partie diagnostic de ce guide est complémentaire aux diagnostics/repérages réglementaires, et à d'autres diagnostics volontaires réalisés sur l'ouvrage.

À NOTER

Un bloc-porte de hauteur 2040 mm et de largeur 930 mm est plus propice au réemploi car ses dimensions sont plus courantes.

2. TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le présent document s'appuie sur les textes normatifs suivants :



Normes produits :

- NF EN 1192 : Portes – Classification des exigences de résistance mécanique
- NF EN 12217 : Portes – Forces de manœuvre – Prescriptions et classification
- NF EN 14-351-2 : Portes et fenêtres — Norme produit, caractéristiques de performances — Partie 2 : Blocs portes intérieurs pour piétons sans caractéristiques de résistance au feu et/ou dégagement de fumée

Normes de mise en œuvre :

- NF DTU 35.1 P1-1 – Travaux de bâtiment – Cloisons démontables – Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types
- NF DTU 35.1 P1-2 : Travaux du bâtiment – Cloisons démontables – Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux
- Règles professionnelles - critères d'appréciation défauts – Cloison – mai 2021 – SNFA

Normes d'essais :

- NF EN ISO 717-1 – Acoustique – Evaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 1 : Isolement aux bruits aériens
- NF EN ISO 10140-2 - Acoustique – Mesurage de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 2 : mesurage de l'isolation au bruit aérien
- NF P 08-301 : Ouvrages verticaux des constructions – Essai de Résistance aux chocs - Corps de chocs - Principe et Modalité des essais de choc
- P 08-302 : Murs extérieurs des Bâtiments – Résistances aux chocs - Méthodes d'essais et critères.
- NF EN 947 : Portes battantes ou coulissantes – Détermination de la résistance à la charge verticale
- NF EN 948 : Portes battantes ou coulissantes – Détermination de la résistance à la torsion statique
- NF EN 950 : Vantaux de portes – Détermination de la résistance au choc de corps dur
- NF EN 12046-2 : Force de manœuvre – Méthode d'essai - Partie 2 : Portes
- NF EN 12600 : Verre dans la construction – Essai au pendule – Méthode d'essai d'impact et classification du verre plat
- NF EN 13-049 : Fenêtres et portes – Choc de corps mou et lourd – Méthode d'essai, prescriptions de sécurité et classification

3. DÉFINITIONS SPÉCIFIQUES

Définitions issues du NF DTU 35.1 P1-1

Cloisons démontables :

Cloison permettant une séparation verticale entre deux espaces avec les caractéristiques suivantes:

- non porteuse, c'est-à-dire ne participant pas à la stabilité du bâtiment ;
- régnant sur toute la hauteur entre plancher et plafond ;
- dont les éléments arrivent sur le chantier dans un état de finition correspondant à leur aspect final ;
- dont la pose, le démontage et le réemploi ultérieur s'effectuent sans dégradation de l'environnement de cette cloison, donc des éléments constructifs du bâtiment sur lesquels la cloison vient s'adapter. La dépose ne doit pas entraîner le décollement des revêtements muraux ou de sol. En revanche, des traces de vieillissement naturel (changement de couleur, spectre d'empoussièrement, marque des points de fixation, trous de vis, poinçonnement des revêtements de sol, etc.) ne sont pas considérées comme une dégradation de l'environnement.

Cloisons démontables dites « amovibles »

Cloisons permettant une modification du cloisonnement sans redécoupe et sans remplacement de ses constituants (ensemble vitré, ensemble plein, ensemble bloc-porte, ensemble d'ossature...).
Le module bloc-porte doit comporter, si nécessaire, un élément latéral adjacent à la porte afin de respecter la trame.

Cloison à ossature :

Cloison constituée d'une ossature, apparente ou non, et de remplissages. La pose s'effectue par mise en place des remplissages dans l'ossature.

Cloison bibloc :

Cloison, sans ossature, dont les éléments sont constitués de deux parois indépendantes. La pose s'effectue par juxtaposition de ces modules ou éléments avec éventuellement des pièces de liaison.

Cloison monobloc :

Cloison, sans ossature, dont les éléments sont constitués de deux parois assemblées en un seul bloc. La pose s'effectue par juxtaposition de ces modules ou éléments avec, éventuellement, des pièces de liaison.

Bloc-porte ou Porte :

Ensemble constitué d'une huisserie et d'un ou plusieurs vantaux ainsi que de la quincaillerie indispensable et d'éventuels joints d'étanchéité.

Cloison vitrée multi vitrages :

Cloison composée de faces vitrées indépendantes dans son épaisseur.



↪ Cloison vitrée simple vitrage :
Cloison composée d'une seule face vitrée.

↪ Cloison vitrée « bord à bord » :
Cloison, sans ossature, composée de vitrages juxtaposés pris en feuillure sur 2 cotés horizontalement. Les vitrages peuvent être à bords « libres » ou liaisonnés entre eux, mécaniquement ou par collage.

↪ Vitrage de sécurité :
Lors d'un choc accidentel entre l'usager et la paroi vitrée, et en cas de bris du vitrage, celui-ci ne doit pas produire d'éclat coupant ou contondant.
Certains vitrages doivent être munis de dispositifs de visualisation réduisant la probabilité de heurts accidentels.
Les bords accessibles aux usagers ne doivent pas être blessants.

▪ Autres définitions :

Composants des cloisons :

Les éléments considérés comme composants de cloisons dans ce document sont listés ci-après :

- Eléments de structure de type profilé et tôleries en acier, aluminium (ou alliages d'aluminium), ou acier inoxydable.
- Remplissages pouvant être de trois types :

> Produits verriers ;

> Remplissages opaques :

✓ Panneaux à base de bois ;
✓ Plaques de plâtre ;
✓ Tôles prélaquées en aluminium ou acier ;
✓ Panneaux de fibres obtenus par procédé à sec (MDF).

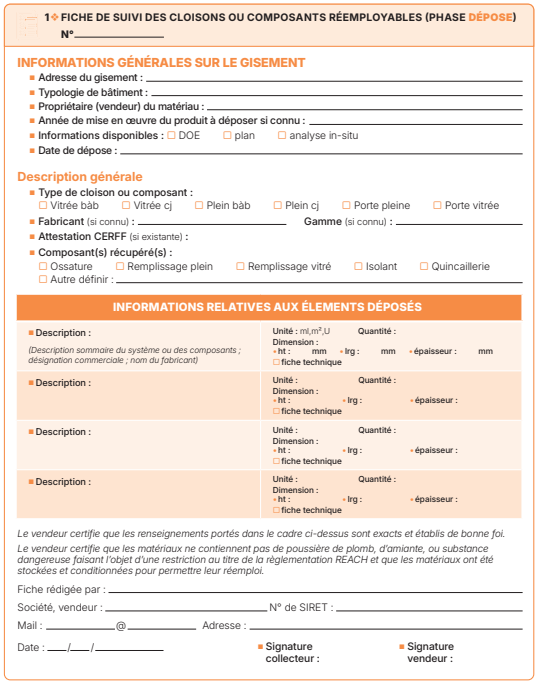
> Matériaux isolants en laine minérale (MW) ou en polystyrène expansé (EPS).



2 DIAGNOSTIC DU PRODUIT DANS L'OUVRAGE EXISTANT – DOMAINE D'EMPLOI INITIAL

Dans une démarche d'évaluation en vue d'un réemploi, l'étape de diagnostic est primordiale. Elle permet de définir le périmètre de l'étude, d'analyser le potentiel de réemploi du produit-équipement-matériau évalué, et de limiter les essais destructifs.

Le diagnostic proposé ici ne correspond pas à un diagnostic PEMD (Produits-Equipements-Matériaux-Déchets), et va plus loin que la mission confiée au diagnostiqueur PEMD. La partie diagnostic ici présentée contribue à la qualification du PEM (Produit-Equipement-Matériau), à l'évaluation de ses performances et à leur reconnaissance.



1❖ FICHE DE SUIVI DES CLOISONS OU COMPOSANTS RÉEMPLOYABLES (PHASE DÉPOSE)
N°_____

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GISEMENT
- Adresse du gisement : _____
- Typologie de bâtiment : _____
- Propriétaire (vendeur) du matériau : _____
- Année de mise en œuvre du produit à déposer si connu : _____
- Informations disponibles : ☐ DOE ☐ plan ☐ analyse in-situ
- Date de dépose : _____

Description générale
- Type de cloison ou composant :
 ☐ Vitrée bàb ☐ Vitrée cj ☐ Plein bàb ☐ Plein cj ☐ Porte pleine ☐ Porte vitrée
- Fabricant (si connu) : _____ Gamme (si connu) : _____
- Attestation CERFF (si existante) :
- Composant(s) récupéré(s) :
 ☐ Ossature ☐ Remplissage plein ☐ Remplissage vitré ☐ Isolant ☐ Quincaillerie
 ☐ Autre définir : _____

INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLEMENTS DÉPOSÉS

Description : (Description sommaire du système ou des composants ; désignation commerciale ; nom du fabricant)	Unité : ml,m²,U Quantité : Dimension : ht : mm lrg : mm épaisseur : mm ☐ fiche technique
Description :	Unité : Quantité : Dimension : ht : lrg : épaisseur : ☐ fiche technique
Description :	Unité : Quantité : Dimension : ht : lrg : épaisseur : ☐ fiche technique
Description :	Unité : Quantité : Dimension : ht : lrg : épaisseur : ☐ fiche technique

Le vendeur certifie que les renseignements portés dans le cadre ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.
Le vendeur certifie que les matériaux ne contiennent pas de poussière de plomb, d'amiante, ou substance dangereuse faisant l'objet d'une restriction au titre de la règlementation REACH et que les matériaux ont été stockées et conditionnées pour permettre leur réemploi.

Fiche rédigée par : _____
Société, vendeur : _____ N° de SIRET : _____
Mail : _____@_____ Adresse : _____
Date : __/__/_____ Signature collecteur : Signature vendeur :

Le diagnostic du produit dans l'ouvrage existant dépend des paramètres suivants :

- De sa durée de vie conventionnelle.
- De ses performances originelles.
- De la durée de vie en œuvre réelle du produit.
- De sa liaison avec les autres produits : en particulier, les modes de liaisons aux autres produits constitutifs du bâti vont impacter les conditions de dépose et les performances.
- De l'ouvrage dans lequel il est situé. Suivant le type d'ouvrage et sa localisation dans l'ouvrage, le produit peut avoir fait face à différentes sollicitations récurrentes lors de son « emploi initial » qui peuvent avoir un impact sur ses performances.
- De l'utilisation qu'il en a été fait.

Deux produits identiques, de même vie en œuvre, peuvent avoir vécu différemment dans un même bâtiment. Il convient donc d'être vigilant lors de l'identification des différents lots à diagnostiquer.

La suite de ce paragraphe propose les points clés d'un diagnostic de cloison amovible/démontable.

Afin de réaliser un constat, un repérage des différents composants est nécessaire à chaque étage courant du bâtiment, et dans chaque lieu présentant des usages ou conditions spéciales, susceptibles d'altérer la qualité ou l'apparence du produit (trafic, espaces exposés à la salissure et aux tâches, exposition forte à la lumière).

Un exemple d'informations à collecter sont synthétisées dans la fiche d'information réemploi proposée en Annexe.

1. DIAGNOSTIC POUVANT ÊTRE REALISÉ AVANT ET/OU PENDANT LA DÉPOSE :

▪ Substances dangereuses et émissions de COV :

- Le produit est-il susceptible de présenter des substances dangereuses ? S'appuyer notamment sur les diagnostics disponibles (ex : diagnostics amiante, etc.).

Étant donné leur processus de fabrication, les cloisons ne contiennent pas de substances dangereuses.

IMPORTANT

Conformément à la règlementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante pour chacune des zones concernées.

En termes d'émissions de COV, les ossatures en aluminium constituant la cloison démontable et les remplissages vitrés bénéficient de l'étiquette A+ depuis 2015.

▪ Aspects - Degré d'usure :

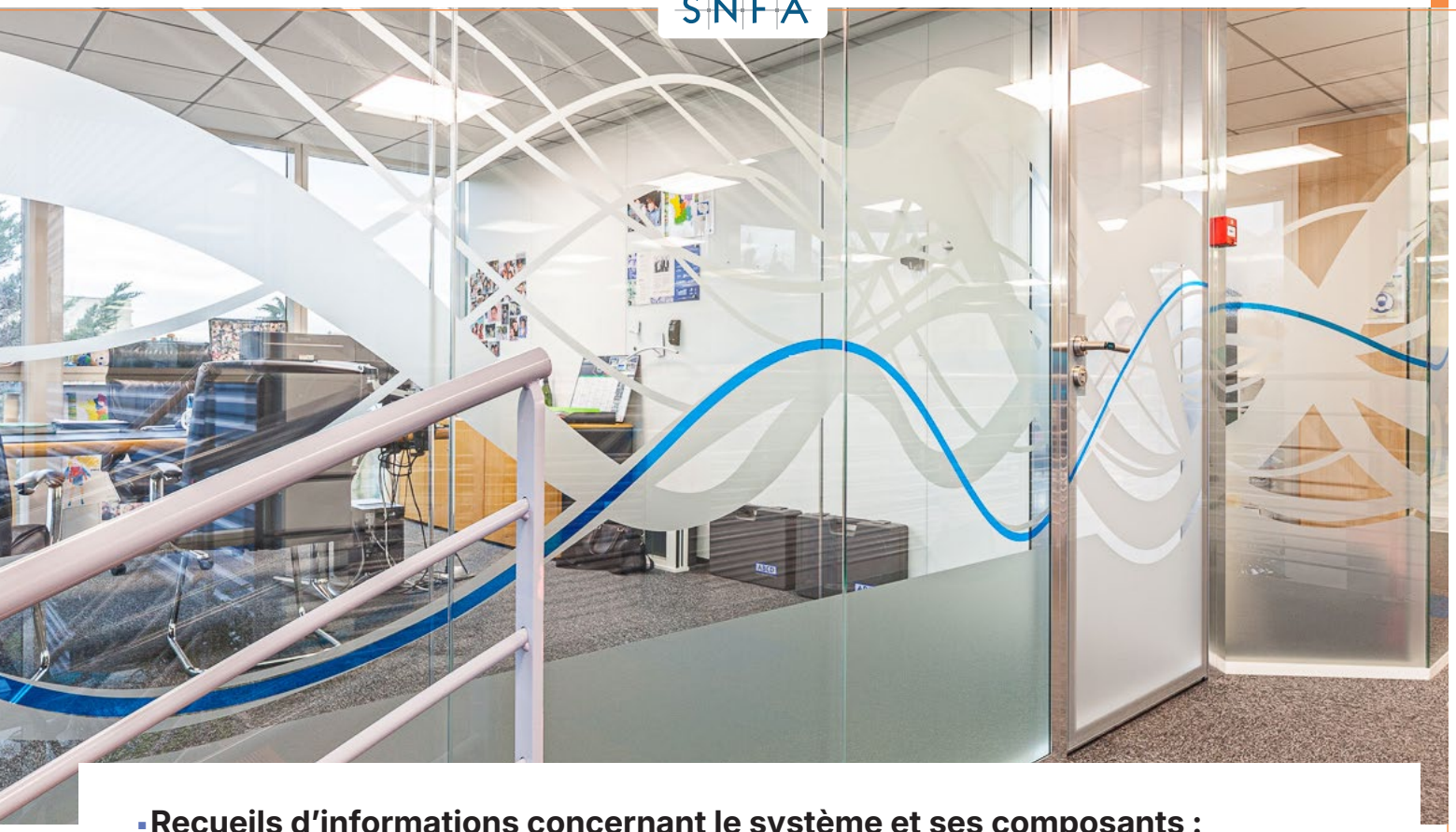
L'aspect étant de l'ordre de l'acceptabilité sociale, ce document ne traite pas des différents critères à lister pour établir un degré d'acceptation, afin de laisser à chaque acteur la flexibilité de cette calibration.

Les Règles Professionnelles SNFA « Critères d'appréciation de l'aspect en vue de la réception des ouvrages » de Mai 2021 détaillent les critères de refus d'un défaut dans le cadre de l'usage en neuf des cloisons démontables conforme au NF DTU 35.1. Ce document sera mis à jour afin d'intégrer le cas du réemploi.

À titre d'exemple, des critères de refus de défaut dans le cadre d'un usage en réemploi ont été identifiés pour deux types de défauts :

TYPES DE DÉFAUT (Visibles à 1,5 m ou +)	CRITÈRES DE REFUS DU DÉFAUT POUR DU RÉEMPLOI
■ **RAYURES / FROTTEMENT**	• Une rayure d'une largeur supérieure à 1,5 mm • Une rayure de surface d'une longueur supérieure à 22 mm • Une rayure profonde (métal visible) supérieure à 15 mm • Plus de 8 rayures sur 1 m² de surface ou sur une longueur inférieure à 1.5 m de profil extrudé
■ **ÉCART DE BRILLANCE DES SURFACES LAQUÉES**	• Plus de 7,5 unités pour des brillances ≤ 30% (mat) • Plus de 10,5 unités pour des brillances ≤ 70% (satiné) • Plus de 15 unités pour des brillances > 70% (brillant)

Toutefois, dans l'attente de Règles Professionnelles révisées, les critères d'acceptabilité pour le réemploi de cloisons démontables relèvent principalement d'accords commerciaux et contractuels.



Recueils d'informations concernant le système et ses composants :

Pour chaque système ou chaque composant, il est nécessaire d'identifier :

- Description sommaire du système ou des composants (types de cloisons, type de remplissage) ;
- Dimensions et épaisseurs du système ou des composants,
- Désignation commerciale de la cloison démontable amovible (si existant) ;
- Nom du fabricant (si existant) ;
- Fiche technique initiale du fabricant (si existante) ;
- Attestation CERFF (si existante) ;
- Tout document pouvant permettre l'attestation des performances initiales du système ou de ses composants (cf § 3)
- Quantité de produit réemployable.
- Le produit est-il déjà un produit réemployé ?

Recueils d'éléments concernant le bâtiment source :

Il s'agit ici de préciser l'usage et le domaine d'emploi du produit à réemployer ainsi que les sollicitations auxquelles il a été soumis dans sa vie en œuvre :

- Bâtiment d'origine (adresse, désignation, propriétaire, typologie...)
- Année de la dernière mise en œuvre du produit si disponible ;
- Autres informations disponibles (DOE, etc.) ;
- Conditions d'exposition : préciser les éventuelles expositions à des produits chimiques, à des environnements acides, des pollutions, etc. ;

2. PRÉCONISATION DE DÉPOSE / STOCKAGE / TRANSPORT

▪ Dépose :

La dépose devra idéalement être réalisée par du personnel formé et qualifié pour la pose de ce type de cloisons, ou par du personnel assurant une dépose préservante, c'est-à-dire un démontage du procédé permettant de conserver l'intégrité des éléments déposés.

▪ Conditionnement / stockage / transport :

Avant la dépose, il peut être pertinent de se poser les questions suivantes :

- Les éléments démontés peuvent-ils être sortis du bâtiment sans risque de détérioration (moyens de transport adéquats) ?
- Le lieu de stockage temporaire présente-il les conditions de sécurité suffisantes pour prévenir toute tentative de vol (visibilité depuis l'espace public, public ayant accès au local) ?
- Le stockage temporaire est-il réalisé dans des conditions ne détériorant pas les éléments (conditions de stockage listées ci-dessous) ?

En effet, les éléments de cloison doivent être stockés de manière à ne pas dégrader l'état/l'aspect initial de dépose à savoir :

- ☑ dans un bâtiment clos et couvert, à l'abri de l'humidité ;
- ☑ sur des dispositifs stables, évitant toute déformation, et tout contact direct avec le sol ;
- ☑ sur un emplacement non exposé à des projections. Ce choix devra en outre tenir compte de la sensibilité de certains matériaux à l'humidité, à l'ensoleillement ou vapeurs nocives ou autres matériaux pouvant s'y trouver. Si disponible, la fiche technique du procédé mentionne les préconisations de stockage des éléments. Les plateaux sont suffisamment libres pour pouvoir répartir les charges de stockage des panneaux sans dépasser les valeurs admissibles précisées dans les Documents Particuliers du Marché (DPM).



3 CARACTERISTIQUES, PERFORMANCES ET MODES DE PREUVE

Cette partie propose une méthode de caractérisation des performances en vue d'un réemploi.

La première étape consiste à identifier les performances à évaluer de la cloison ou de ses composants, requises pour **le nouveau domaine d'emploi visé**, par exemple performances acoustique, sécurité aux heurts,

Une fois que les performances attendues, et à justifier, ont été identifiées par la maitrise d'ouvrage, il s'agit d'apporter une justification pour chacune d'elle.

En fonction des caractéristiques des cloisons et du type de performance(s) à justifier, ces justifications peuvent prendre différentes formes :

↪ **Justifications sur la base de connaissances historiques :**
Exemple de documents pouvant être pris en compte

- Fiches techniques initiales du fabricant décrivant les performances annoncées,
- Certificat avec classement d'usage,
- Notice de pose ou notice d'entretien,
- Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE),
- Rapport d'essais initiaux,
- Avis Technique ou Appréciation Technique d'Expérimentation d'époque,
- Attestation CERFF ;
- Evaluation Technique Européenne (ou Agrément Technique Européen) etc.

Dans ce cas, une attention particulière doit être apportée sur les points suivants :

- Il doit être vérifié que les produits mis en œuvre correspondent bien aux produits visés par les documents (via les marquages des produits, d'éventuelles photographies des conditionnements lors de la mise en œuvre, etc.) ;
- Les caractéristiques initiales sur les documentations sont des caractéristiques initiales qui peuvent être modifiées pendant la vie en œuvre ou lors de travaux de rénovation. Pour certaines d'entre elles, il s'avèrera nécessaire de recourir aux types de justifications présentées ci-dessous.

↪ **Justifications sur la base de contrôles in situ ou lors du tri :**
Ces contrôles peuvent être réalisés au stade du diagnostic ou à certaines étapes clés (notamment après dépose et avant reconditionnement). Ils peuvent prendre la forme de contrôles visuels ou de contrôles mobilisant des moyens techniques portatifs permettant des contrôles in situ.

↪ **Justifications sur la base d'un échantillonnage et d'un protocole de requalification.**

1. PERFORMANCES RÉGLEMENTAIRES

Le tableau suivant reprend des réglementations applicables au secteur du bâtiment. Elles sont identifiées :

- soit parce qu'applicables intrinsèquement au produit ;
- soit parce qu'applicables aux composants associés au produit.

Pour rappel, le respect des exigences réglementaires est obligatoire.

RÉGLEMENTATIONS	APPLICABLE ? OUI	APPLICABLE ? NON	REMARQUES
THERMIQUE (NEUF OU RÉNOVATION)		✗	
QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR (ÉTIQUETAGE)	✓		*Pas d'incidence.*
SUBSTANCES DANGEREUSES (REACH)		✗	
BIOCIDES		✗	
AMIANTE		✗	
QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DES PRODUITS DE CONSTRUCTION	*Nota : obligatoire si allégation environnementale lors de la mise sur le marché* *NB : dans le cadre de la RE2020, les produits réemployés sont considérés comme ayant un bilan carbone nul*		
ACOUSTIQUE	✓		*Exigence globale fonction du bâtiment et du système considéré. Une exigence de performance acoustique peut être demandée, caractérisée par l'indice d'affaiblissement acoustique RA(Rw+C) de la cloison*
INCENDIE / RÉACTION AU FEU	✓		*Exigence fonction du bâtiment et de la localisation de la cloison*
INCENDIE / RÉSISTANCE AU FEU	✓		*Exigence fonction du bâtiment et de la localisation de la cloison*
SISMIQUE	✓		*Fonction de la localisation du bâtiment*
ACCESSIBILITÉ	✓		*Exigence fonction du bâtiment* *Nota : La quasi-totalité des bloc-portes sont en largeur 930 aujourd'hui pour faciliter l'accès des PMR*
SÉCURITÉ AUX HEURTS	✓		

INCENDIE / PERFORMANCE FEU

Le cas de la cloison coupe-feu n'est pas traité dans le présent document.

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

La réglementation porte sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation.

Les réglementations nationales relatives aux substances dangereuses peuvent exiger une vérification et une déclaration des émissions, et parfois de la teneur, lorsque les produits de construction couverts par la norme sont mis sur le marché.

En l'absence de méthodes d'essai européennes harmonisées, il convient de vérifier et de déclarer les émissions / la teneur en tenant compte des dispositions nationales applicables sur le lieu d'utilisation.

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales concernant les substances dangereuses peut être consultée sur le site EUROPA de la Construction, accessible à l'adresse :



https://single-market-economy.ec.europa.eu/system/files/2017-02/laws-netherlands_en_0.pdf.

SUBSTANCES DANGEREUSES

La réglementation porte sur l'évaluation des risques posés par les produits chimiques des produits mis sur le marché (REACH).

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ET SANITAIRES

Dans le cas où aucune communication ne prévoit d'allégation environnementale pour la mise du produit de réemploi sur le marché, il n'y a pas d'obligation d'établir une déclaration environnementale.

S'il y a une volonté de communication sur la qualité environnementale et sanitaire (allégation environnementale), une déclaration environnementale devra être établie. Compte tenu des modifications majeures liées à une première vie en œuvre, du fait du réemploi, la déclaration environnementale éventuellement existante sur le produit n'est pas transposable et une nouvelle déclaration devra être établie.

La filière travaille parallèlement à l'élaboration d'une méthodologie de calcul cohérente avec les FDES.

2. PERFORMANCES LIÉES À L'APTITUDE À L'EMPLOI, ET AUTRES PERFORMANCES

Une cloison démontable et amovible et/ou ses composants doivent pouvoir justifier de caractéristiques de fonctionnement spécifiques, permettant de valider son aptitude à l'emploi et ses performances :

Une performance acoustique spécifique peut être demandée dans le cahier des charges de la MOA.

Les performances liées à l'aptitude à l'emploi des cloisons amovibles/démontables sont décrites dans le § 4 du NF DTU 35.1 P1-2.

3. TRAÇABILITÉ

La traçabilité des produits entre leur sortie du bâtiment et leur arrivée sur le centre de reconditionnement et/ou le chantier de repose doit être assurée.

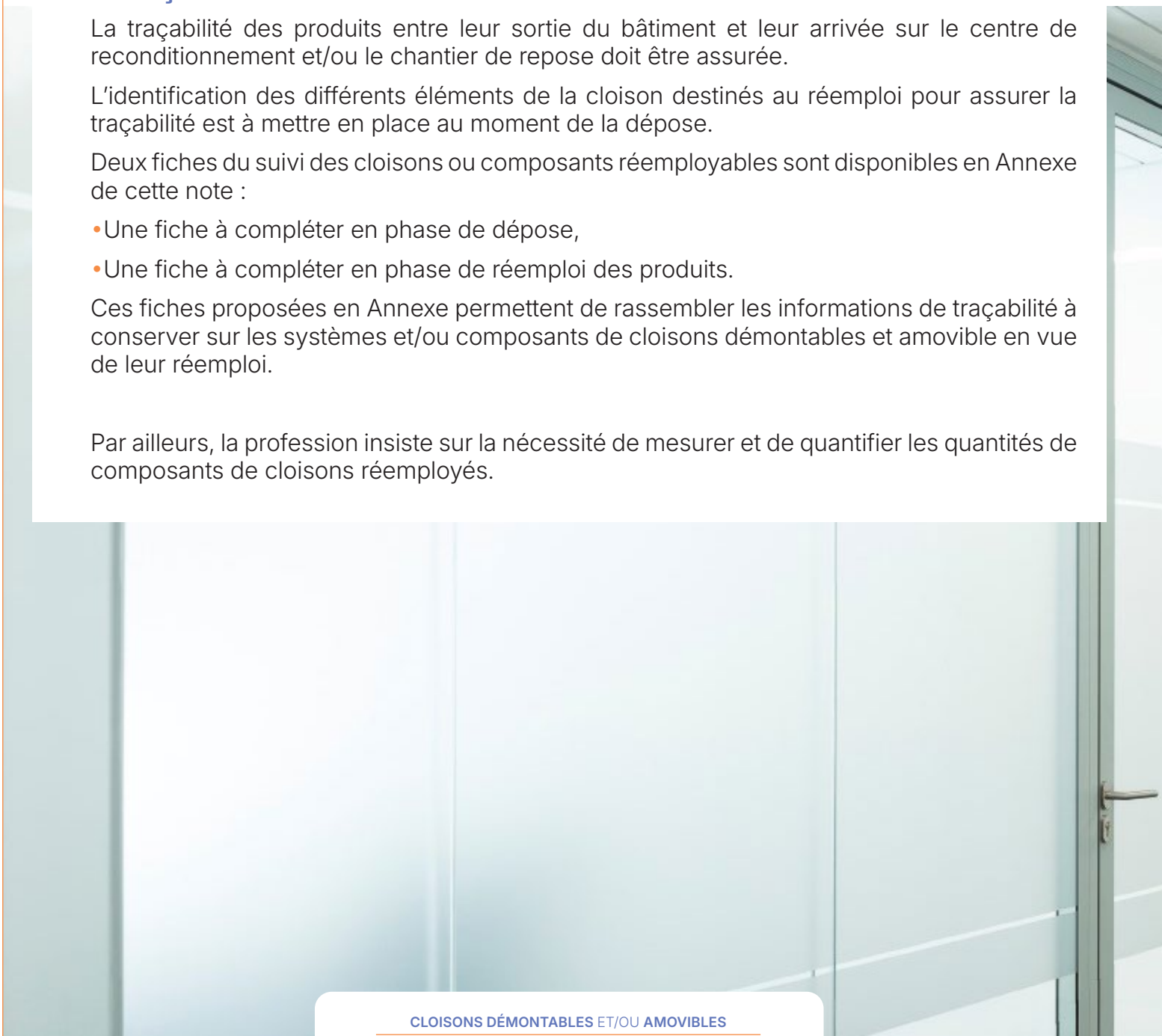
L'identification des différents éléments de la cloison destinés au réemploi pour assurer la traçabilité est à mettre en place au moment de la dépose.

Deux fiches du suivi des cloisons ou composants réemployables sont disponibles en Annexe de cette note :

- Une fiche à compléter en phase de dépose,
- Une fiche à compléter en phase de réemploi des produits.

Ces fiches proposées en Annexe permettent de rassembler les informations de traçabilité à conserver sur les systèmes et/ou composants de cloisons démontables et amovible en vue de leur réemploi.

Par ailleurs, la profession insiste sur la nécessité de mesurer et de quantifier les quantités de composants de cloisons réemployés.



4 POSE DES ÉLÉMENTS RÉEMPLOYÉ(E)S

La pose se fera conformément aux textes de mise en œuvre, à savoir ceux cités au §1.2-Textes de référence, et plus particulièrement selon les dispositions précisées dans les NF DTU 35.1 par un poseur formé et qualifié pour la pose de ce type de cloisons.

Le poseur devra fournir une Fiche de suivi des cloisons ou composants réemployables (phase réemploi) à la maitrise d'ouvrage pour garantir la traçabilité du produit et la quantité réelle de produit réemployé mis en œuvre (cf § 5.2).



5 ANNEXES

1❖ FICHE DE SUIVI DES CLOISONS OU COMPOSANTS RÉEMPLOYABLES (PHASE DÉPOSE)

N° _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GISEMENT

- **Adresse du gisement :** _____
- **Typologie de bâtiment :** _____
- **Propriétaire (vendeur) du matériau :** _____
- **Année de mise en œuvre du produit à déposer si connu :** _____
- **Informations disponibles :** ☐ DOE ☐ plan ☐ analyse in-situ
- **Date de dépose :** _____

Description générale

- **Type de cloison ou composant :**
 ☐ Vitrée bàb ☐ Vitrée cj ☐ Plein bàb ☐ Plein cj ☐ Porte pleine ☐ Porte vitrée
- **Fabricant** (si connu) **:** _____ **Gamme** (si connu) **:** _____
- **Attestation CERFF** (si existante) **:**
- **Composant(s) récupéré(s) :**
 ☐ Ossature ☐ Remplissage plein ☐ Remplissage vitré ☐ Isolant ☐ Quincaillerie
 ☐ Autre définir : _____

INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLEMENTS DÉPOSÉS	
Description : *(Description sommaire du système ou des composants ; désignation commerciale ; nom du fabricant)*	**Unité :** ml,m²,U **Quantité :** **Dimension :** • **ht :** mm • **lrg :** mm • **épaisseur :** mm ☐ **fiche technique**
Description :	**Unité :** **Quantité :** **Dimension :** • **ht :** • **lrg :** • **épaisseur :** ☐ **fiche technique**
Description :	**Unité :** **Quantité :** **Dimension :** • **ht :** • **lrg :** • **épaisseur :** ☐ **fiche technique**
Description :	**Unité :** **Quantité :** **Dimension :** • **ht :** • **lrg :** • **épaisseur :** ☐ **fiche technique**

Le vendeur certifie que les renseignements portés dans le cadre ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

Le vendeur certifie que les matériaux ne contiennent pas de poussière de plomb, d'amiante, ou substance dangereuse faisant l'objet d'une restriction au titre de la règlementation REACH et que les matériaux ont été stockées et conditionnées pour permettre leur réemploi.

Fiche rédigée par : _____

Société, vendeur : _____ N° de SIRET : _____

Mail : _____@_____ Adresse : _____

Date : ___/___/_____ **Signature collecteur :** **Signature vendeur :**

2 ❖ FICHE DE SUIVI DES CLOISONS OU COMPOSANTS RÉEMPLOYABLES (PHASE RÉEMPLOI)

N°_____

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PRODUIT RÉEMPLOYÉS

- Metteur sur le marché : _____
- Acheteur : _____
- Année de récupération : _____
- Informations disponibles : ☐ fabricant ☐ descriptif ☐ performance

☐ Autre définir : _____

Description générale

- Réemploi pour :

☐ Vitrée bàb ☐ Vitrée cj ☐ Plein bàb ☐ Plein cj ☐ Porte pleine ☐ Porte vitrée

- Fabricant (si connu) : _____ Gamme (si connu) : _____
- Composant(s) récupéré(s) :

☐ Ossature ☐ Remplissage plein ☐ Remplissage vitré ☐ Isolant ☐ Quincaillerie

☐ Autre définir : _____

QUANTITÉ RÉELLE RÉEMPLOYÉE	
■ Description : *(Description sommaire du système ou des composants ; désignation commerciale ; nom du fabricant)*	Unité : ml,m²,U Quantité : Dimension : • ht : mm • lrg : mm • épaisseur : mm ☐ fiche technique
■ Description :	Unité : Quantité : Dimension : • ht : • lrg : • épaisseur : ☐ fiche technique
■ Description :	Unité : Quantité : Dimension : • ht : • lrg : • épaisseur : ☐ fiche technique
■ Description :	Unité : Quantité : Dimension : • ht : • lrg : • épaisseur : ☐ fiche technique
■ Description :	Unité : Quantité : Dimension : • ht : • lrg : • épaisseur : ☐ fiche technique

Certifie que les renseignements portés dans le cadre ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

Fiche rédigée par : _____

Société émettrice : _____ N° de SIRET : _____

Mail : _____@_____ Adresse : _____

Date de prise en charge : ___/___/_____ ■ Signature collecteur : ■ Signature vendeur :



Pour plus d'informations
snfa@snfa.fr



Retrouvez l'ensemble des publications SNFA sur le site
www.snfa.fr

SNFA

CSTB
le futur en construction

CLOISONS DÉMONTABLES ET/OU AMOVIBLES